

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Auto-école Follow Me

50 Grande Rue, 01120 Montluel

Fondatrice et gérante : Zaira MOSTEFAOUI

1. Objet et champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des élèves inscrits à l'école de conduite Follow Me.

Il définit les règles de fonctionnement, de sécurité, d'hygiène et de discipline dans le cadre de la formation au permis de conduire.

2. Règles générales de fonctionnement

Les élèves s'engagent à respecter les horaires de formation, le matériel mis à disposition et les consignes des formateurs.

Toute absence non justifiée pourra entraîner des frais et/ou un report de formation.

3. Horaires et ponctualité

Les élèves doivent se présenter à l'heure convenue pour les leçons de code et de conduite.

Tout retard supérieur à 15 minutes sans justification pourra entraîner l'annulation du cours, considéré comme dû.

4. Comportement et discipline

Un comportement respectueux envers le personnel, les autres élèves et le matériel est exigé.

L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours théoriques et pratiques, sauf autorisation de l'enseignant.

5. Utilisation des équipements

Le matériel pédagogique mis à disposition doit être utilisé avec soin. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet de sanctions ou de facturation.

6. Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive selon la gravité des faits.

7. Hygiène, sécurité et santé

Les élèves doivent respecter les règles d'hygiène dans les locaux.

En cas de problème de santé, l'élève doit en informer l'enseignant dès que possible.

8. Procédures en cas de litige

En cas de litige, une tentative de résolution à l'amiable sera privilégiée.

Si nécessaire, les parties pourront faire appel au médiateur de la consommation.

9. Acceptation du règlement

Le présent règlement est remis à chaque élève lors de l'inscription.

Son acceptation est obligatoire pour suivre la formation.